

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

#### CNG Centre national de gestion

### **Arrêté du 3 février 2020 établissant la liste des élèves-directeurs et élèves-directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'École des hautes études en santé publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

NOR : SSAN2030104A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2001-1937 du 26 décembre 2007 modifié relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 modifié relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs organisé par l'école des hautes études en santé publique pour l'accès aux emplois de personnel de direction des établissements mentionnés aux 2<sup>o</sup> à 6<sup>o</sup> de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, dans les établissements mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article 2 de la même loi et figurant sur une liste et aux emplois de directeur adjoint dans les établissements mentionnés aux 1<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> de l'article 2 de la même loi,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés élèves directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'École des hautes études en santé publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419 sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, les personnels ci-après désignés :

Mme AWANDJI Williame.  
M. BACHELLÉ Kévin.  
Mme BALLIGAND Lucie.  
M. BENTAYEB Ahmed.  
M. BONNEL Florent.  
Mme BONNET Adilia.  
Mme BOUGUET Océane.  
Mme BOUSQUET Marion.  
Mme BREYSSE Lucille.

Mme BROUARD Maurine.  
M. CARET Simon.  
Mme CHABAN Aurelie.  
Mme CHABROL SUPT Léa.  
Mme CHAFFIOT Emilie.  
M. CHEVALIER Arnaud.  
Mme CLAISSE Patricia.  
M. CLERET Maxime.  
Mme CLIO Christelle.  
Mme CLOEZ Marie-Amélie.  
M. CONTARDO Anthony.  
M. COQUELIN Sébastien.  
M. COQUET Maximilien.  
M. DE SOYE Louis-Marie.  
Mme DESCOS Laureline.  
Mme DUCHAMP Cindy.  
Mme DUPRESSOIR Rosalia.  
Mme EDELMAYER Anna.  
Mme EL FAHM Smahane.  
Mme ERIANA Wendy.  
M. ESPOSITO Anthony.  
M. FORSANS Frédéric.  
Mme FREUCHET Hélène.  
Mme GAUTIER Sarah.  
Mme JOLY Faustine.  
M. LAFONTAINE Martial.  
Mme LAMBERT Sandrine.  
M. LEFAIVRE Yannick.  
M. LEFEBVRE Florian.  
M. LEGRAND Kévin.  
Mme MARIE-LUCE Cynthia.  
Mme MARTIN Brigitte.  
M. MARTINEZ Olivier.  
M. MONTANGON Aurélien.  
Mme OLIVIER Marie-Camille.  
Mme PAÏTA Julie.  
Mme PAVAGEAU Isabelle.  
Mme PERRU-MIGNOT Laurence.  
M. POUVESLE Julien.  
Mme RÉBULARD Camille.  
Mme RODRIGUEZ Sarah.  
M. ROLLOT Sylvain.  
Mme ROUSSEAU Nathalie.  
Mme SADOUN Cloé.  
Mme SALAM Ophélie.  
Mme SCHILHANECK Kiefer.  
Mme SOITEUR Marie.  
M. SPATAFORA David.  
M. STURIONE Bertrand.  
M. TAHRI Omar.  
Mme TESSIER Alice.  
M. VALLEGANT Thomas.  
Mme VIAL Mélanie.  
Mme VILMUS-HOARAU Nadège.  
M. VOKSI Emin.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 février 2020.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion :*  
EVE PARIER